Image not found or type unknown

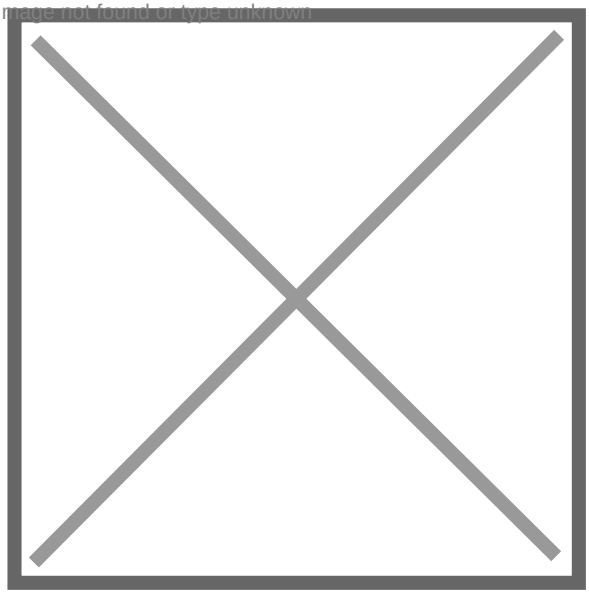

Lignes et formations cours à distance

Par **Amimiques**, le **09/09/2020** à **14:23**

Bonjour ,

L’année dernière, je me suis inscrite à un bachelor au sein de l’école Ligne et formations. Avant de m’inscrire à cette école j’avais rater mon année scolaire et la dame au téléphone ne faisait que de m’appeler pour me convaincre de souscrire et au final j’ai fini par signer le contrat toujours au téléphone avec elle. Il faut savoir que à cette période jetait en CDD.

Quelque mois plus tard, la période du confinement arrive, je devaits commencer un nouveau travail qui, au final, a été annulé parce qu’il y a eu le confinement. Je n’ai plus aucune source d’entrée d’argent, je leur en fais part en disant que je ne peux plus payer et que, à cause du Corona, trouver un travail maintenant est pas envisageable.

Ils me répondent en disant que je ne peux résilier qu'en cas de force majeure.

Mais les conséquences du corona en sont'elles une ?

Donc j’ai décider de les ignorer, après tous les postes que j’ai vus sur le net et comme je n’avais pas d’argent .

Une certaines Madame Bxxxn m’a contacté par mail avec la mention “mise en demeure” et me disait qu’il fallais payer, etc..

Après plusieurs relance et appel elle m’a dit que je refusais l’accord à l’amiable et qu’elle transmettais le dossier à un huissier.

Quelques mois plus tard, Intrum me contacte mais, arrêtez moi si j’ai tord, Intrum est elle

aussi une société de recouvrement ? Donc je suis toujours au stade d’Intrum.

J’ai besoin de votre aide qu’est ce que je doit faire ? Sachant que je suis une étudiante de 20 ans et je doit payer pour une formation que je n’ai même pas suivie.

Je dois continuer à les ignorer ou payer ?

Merci.

Par **Amimiques**, le **09/09/2020** à **21:06**

Bonjour ,

Merci pour votre réponse.

Je voulais savoir à qui est ce que je devrais adresser le courrier ? A Madame Bxxx, à l’école ou a Intrum ?

Et si ils m'envoient ce titre exécutoire, qu’est ce que je doit faire ?

Merci à vous.

Par **morobar**, le **10/09/2020** à **09:19**

Bonjur,

[quote]
Vous pouvez leur répondre en RAR en leur demandant de produire un titre exécutoire,

[/quote]
Avant d'ester en justice, il faut démonter avoir tenté un recouvrement à l'amiable. C'est le cas ici même s'il est question d'une société de recouvrement.

Cela n'enlève rien à la réalité de la dette qui ici est réèlle.

Alors mieux vaut dire que le créancier va se fatiguer et laissee tomber, comme de coutume, plutôt que d'engager le fer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés